Image not found or type unknown

EMTPR+AFPR (avec de graves manquemants) + CDD6mois + CDI

Par **reaction**, le **20/07/2011** à **17:02**

Bonjour,

Je viens vous expliquer ma situation car j'aimerais avoir des avis, non sérieux s'abstenir, je suis déjà assez embrouillée comme ça...
Alors voilà, après avoir répondu à une offre d'emploi pour un CDI a 1900€ brut, je découvre que je vais commencer d'abord par le cycle infernal EMTPR+AFPR+CDI à 1600€.

Après 1 an et demi de chômage, j'accepte...

Je viens de signer mon CDD (ce lundi) après le fameux cycle qui s'avère catastrophique. En AFPR j'ai fais plus de 40h par semaines, sans formation, sans tuteur, sans remboursements... Mon patron comptait me faire faire la formation pendant l'AFPR mais il est trop occupé pour la programmer ce qui l'a décalée 2 mois après. Cette aprés midi on a appellé l'organisme de formation parce que le pôle emploi réclame un devis (mon patron veut quand même ne pas louper son financement), ils sont en vacances et ne peuvent nous recevoir avant 2 mois encore...sauf que cette formation est nécessaire pour mener à bien ma mission, celle du CDI de départ, mission sur laquelle je vais être jugée "votre site internet ne rapporte pas d'argent? ok au revoir".
On me parle donc de prolonger mon CDD vu que la formation est décalée...
j'ai un peu l'impression d'être prise pour une cruche...j'aimerais avoir des avis sur cette histoire. N'hésitez pas à me demander des précisions, l'histoire est longue à raconter...

merci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés